

Premier degré **Concours externe spécial / Second concours interne spécial**

Admissibilité		
Épreuves	Durée / coefficient	Modalités des épreuves
Identiques aux épreuves du concours externe		
Épreuve écrite en langue régionale	3 H / coefficient 1	Trois parties : Commentaire dans la langue régionale, traduction d'un texte et commentaire d'un document pédagogique
Admission		
Identiques aux épreuves du concours externe		
Épreuve orale en langue régionale	40 mn / coefficient 2	Exposé suivi d'un entretien avec le jury
Épreuve facultative de langue étrangère	30 mn	Épreuve orale à partir d'un dossier transmis par le jury